

Edito

Présenter ses vœux est cette année un exercice périlleux. L'avenir n'est certes pas lumineux et il est difficile de rêver à ce que sera 2009 pour chacun de nous et aussi plus globalement pour notre commune.

Janvier, le mois des projets ? Pourquoi pas, mais cette année, particulièrement, il faudra les passer au crible du réalisme et savoir faire des choix : qu'est-ce qui est de l'ordre de l'urgence pour notre commune et ses habitants, qu'est-ce qui est de l'ordre du superflu et peut être différé ?

Dans les vœux qu'il nous adresse, monsieur le Maire liste les travaux à effectuer en cours de mandat, travaux auxquels il s'était engagé avant les élections. Bien.

Mais, quoi de neuf pour 2009 ?

Monsieur le maire, nous devons vous rappeler que c'est la crise... crise financière, crise économique, crise sociétale, mais surtout pour nombre d'entre nous, cela veut dire situations difficiles.

Le programme des travaux et dépenses présentés lors de ces vœux est-il compatible avec la crise qui touche nombre de foyers mais également avec la santé financière de MESANGER ?

Nous veillerons à ce que M. le maire n'augmente pas inconsidérément les impôts pour financer des équipements « superflus ».

Les questions à se poser : que pouvons nous faire ? Que devons nous faire ? Nous n'avons pas le choix, il faut faire face et voici une bonne nouvelle : Si nous cessions de subir ? Si nous agissions ? Il y a du travail : ne pas se renfermer sur soi, se préoccuper de ceux qui nous entourent, demander aux responsables d'être là où il faut quand il faut.

Et si cette crise, c'était l'occasion de vivre différemment, de regarder autour de soi, les voisins, la nature...car elle non plus ne va pas bien la nature !

Alors, en ce début d'année, vaste programme : n'attendons pas que les choses viennent d'en haut, agissons, provoquons, soyons solidaires.

Les élus MCS.

Heureusement qu'on est venu !!!

Le feuilleton « Perrot du Vernay »

Depuis plusieurs mois, la maison Perrot du Vernay est en vente avec un terrain dont la superficie varie au gré des conseils municipaux et des déclarations du maire : 4000 m² lors du conseil municipal du 03 septembre 2008, puis 5000 m² à la lecture du compte rendu, puis après notre intervention en conseil à nouveau 4000 m², mais en vente officiellement dans la presse pour 5020 m². Dernier rebondissement le 07 janvier en séance, le maire affirme qu'il s'agit de 4000 m²....à suivre donc, **la maison est toujours en vente !**

On aurait pu rater ça !!!

Décryptage de la séance du conseil municipal

Jeu de chaises musicales au conseil municipal

Suite à la démission de Madame Mylène BERTIN de son poste d'adjoint aux finances, membre du conseil municipal, de la Commission d'Appels d'Offres ainsi que du C.C.A.S., Monsieur Jean Yves CLEMENCEAU a accepté le poste de Conseiller municipal. Madame Martine HAIS a été élue adjointe aux finances par vingt votes pour, quatre contre, deux blancs et un nul.

Monsieur Vincent PINEAU remplace Madame BERTIN dans la commission d'appels d'offres.

Monsieur Fabien GAUTRON a demandé à être relevé de ses fonctions de membre de la commission culturelle ; il est remplacé par Monsieur Jean Yves CLEMENCEAU.

A ce jeu, une chaise est restée vide.....laquelle ? La réponse au prochain numéro.

Dématérialisation des actes administratifs

Monsieur le Sous Préfet a informé la commune de la possibilité de transmettre par voie électronique les actes et délibérations. M. le maire nous a invité à nous prononcer sur deux devis de prestataires d'assistance.

Ironie du sort, les devis devaient aussi être dématérialisés puisque M. le maire était dans l'incapacité de nous les présenter. En revanche, sa préférence allait vers le devis le plus cher (rapport de 1 à 3) pour soit disant des prestations similaires.....

C'est à notre demande que ce point n'a pas été soumis au vote et sera vu au prochain conseil, en espérant d'ici là, obtenir communication des devis.

A moins que Monsieur le Maire ne décide tout seul.

Oubli

Lors des vœux de M le Maire aux mésangéens, un oubli important a été fait. Le remerciement de l'équipe municipale aux associations de la commune pour le travail effectué et grâce à qui un lien social fort existe. Merci à tous ces bénévoles qui œuvrent pour le bien de tous.

Vos Questions Nos Réponses

« M'enfin », pourquoi vous n'y êtes pas dans cette commission de travail sur le P.L.U ?

Malgré nos nombreuses demandes, et notre volonté d'y participer, Monsieur le maire reste sur ses positions : il refuse. Et pourtant nous aurions des questions, parfois dérangerantes mais toujours par souci de l'intérêt collectif des mésangéens.

Qu'est ce que le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) ?

Première étape décisive du processus de construction budgétaire de toute collectivité. Il s'agit de :

- Discuter des orientations budgétaires en amont du budget primitif
- Informer sur l'environnement (économique, financier, social) de la commune

Il doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif, c'est-à-dire avant le 31 mars 2009. La commission finances devrait se réunir pour en débattre et arbitrer les budgets par commissions (voirie, urbanisme, culture, sport, affaires scolaires, ...). Malheureusement elle ne s'est réunie que le 17/11/08. Elle a été tellement « intense » que nous attendons toujours le compte rendu. Aucune décision n'a été prise. Une réunion pour rien, pour quelle raison ?

M. le Maire a prévu deux par an.

Les séances du conseil municipal sont publiques. Vous avez le droit d'y assister.

Attention !! Par précaution, apportez votre chaise...

Lors du dernier conseil, il y avait plus d'auditeurs que de chaises mises à la disposition du public.

Soulignons le courage des mésangéens restés debout deux heures durant.

Prochain conseil le 27 janvier.

Directeur de la publication : Françoise Marais
Edité par Espace repro - 37, rue du Pré gauchet
44000 NANTES - 02 51 720 720
Dépôt légal : septembre 2008
N° ISSN : en cours

Infos Générales

Mieux vaut prévenir que guérir :

Lors du dernier conseil municipal, M. le Maire a proposé d'émettre un avis, à la demande du Préfet, sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation du plan de prévention des risques technologiques de l'installation classée SEVESO AS (présentant le plus de danger, seuil Seveso le plus élevé) - Odalis. Pour ce faire, l'ensemble du conseil dispose, dans le dossier consultable par les élus, du projet d'arrêté préfectoral de prescription du PPRT et de diverses cartographies présentant les périmètres d'étude. La maîtrise de l'urbanisation autour des installations industrielles à risques a toujours été un des piliers des politiques de gestion des risques.

L'accident d'AZF en 2001 a démontré clairement que les outils en place à l'époque n'étaient pas suffisants, notamment pour résorber les situations héritées du passé avec une urbanisation galopante et non contrôlée autour de certains sites. En réaction, la loi de 2003 dite « loi Bachelot » a étendu le champ d'application d'un outil existant, en ouvrant la possibilité d'instaurer des servitudes d'utilité publique autour des installations à haut risques, et créé un nouvel outil : le PPRT.

Le PPRT doit délimiter autour des installations classées à haut risque des zones à l'intérieur desquelles des prescriptions peuvent être imposées aux constructions existantes et futures et celles à l'intérieur desquelles les constructions peuvent être interdites. Il vise également la démarche de réduction du risque à la source; et définit les règles d'utilisation des sols compatibles avec l'activité de l'installation classée, le projet de développement locaux et les intérêts des riverains.

Il est de notre responsabilité d'élus de prendre le minimum de précaution pour éviter de mettre les populations en danger en particulier pour de nouveaux projets; de faire connaître et diminuer les risques quand c'est possible par rapport aux installations existantes.

Soulignons que suite à la consultation du conseil municipal, vous – Mésangéennes, Mésangéens, serez amenés aussi à vous prononcer. A cette fin, un registre en mairie permettant de recueillir des observations sur le projet de plan sera mis en place et une réunion publique devra être organisée.

Finances : « Gérer les deniers publics dans la transparence »

Nous avons eu à voter le paiement des dépenses d'investissements avant le budget primitif 2009. Ce vote portait sur 788 102 €. La seule explication qui nous a été fournie est l'estimation des travaux de l'église (95 000 €). Le reste ?

Le conseil municipal attend toujours le détail. Cela n'a pas empêché la majorité de voter l'autorisation de dépense. Sur quels projets ? Les mauvaises habitudes sont dures à perdre.

Transparence dans les paroles, opacité dans les actes.

Nous rencontrer

Nos permanences :
Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois ou sur rendez-vous.
De 10h00 à 12h00

Nos coordonnées

Les élus MCS
Salle Jacques Prévert (anciennement St Paul) – rue de la Chapellainerie
44522 MESANGER
Tél : 02.51.14.18.45 - e-mail : elus.mcs@orange.fr